



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-septième session

Doha, 26 novembre-1^{er} décembre 2012

Point 7 b) de l'ordre du jour

Questions relatives aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention

Questions relatives aux pays les moins avancés

Questions relatives aux pays les moins avancés

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note du rapport présenté oralement par la Présidente du Groupe d'experts des pays les moins avancés (PMA) et a accueilli avec satisfaction le rapport sur les travaux de la vingt-deuxième réunion de ce groupe, qui s'est tenue à Funafuti (Tuvalu) du 26 au 29 septembre 2012¹.
2. Le SBI a remercié le Gouvernement tuvaluan d'avoir accueilli non seulement la vingt-deuxième réunion du Groupe d'experts, mais aussi le premier atelier régional sur l'adaptation des PMA pour 2012-2013, qui s'est déroulé à Funafuti (Tuvalu) du 28 septembre au 3 octobre 2012.
3. Le SBI a exprimé sa gratitude aux Gouvernements australien, canadien, allemand, irlandais et espagnol, qui avaient fourni les ressources financières à l'appui des travaux du Groupe d'experts.
4. Le SBI a pris note avec satisfaction des contributions versées par certaines Parties au Fonds pour les PMA et a engagé d'autres Parties à suivre leur exemple.
5. Le SBI s'est félicité que 47 programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) et 3 PANA révisés aient été soumis au secrétariat au 1^{er} décembre 2012. Il s'est aussi félicité que les projets de proposition de financement de la mise en œuvre de leur PANA au titre du Fonds pour les PMA aient été présentés au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) par 45 des pays qui avaient achevé d'établir leur PANA au 1^{er} décembre 2012.
6. Le SBI a salué les progrès accomplis par le Groupe d'experts dans le cadre de son programme de travail pour 2012-2013².

¹ FCCC/SBI/2012/27.

² FCCC/SBI/2012/7, annexe I.

7. Le SBI a pris note avec satisfaction des ateliers régionaux de formation sur l'adaptation des PMA pour 2012-2013. Il a exprimé sa gratitude aux organisations, organismes et centres régionaux³ qui ont participé à l'organisation du premier atelier régional de formation sur l'adaptation des PMA mentionné au paragraphe 2 ci-dessus. Il a encouragé le Groupe d'experts à continuer d'associer des organisations régionales et autres compétentes à ses activités futures.
8. Le SBI a prié le secrétariat d'établir un rapport de synthèse sur les ateliers régionaux de formation mentionnés au paragraphe 7 ci-dessus, dès que ceux-ci seraient achevés, afin qu'il l'examine.
9. Le SBI s'est félicité des progrès réalisés par les pays en vue d'obtenir le financement de leur PANA par le Fonds pour les PMA⁴, et a prié le Groupe d'experts d'examiner, au cours de ses réunions et en collaboration avec le FEM et ses organes, les questions soulevées par certaines Parties en ce qui concerne le financement de leur PANA par le Fonds pour les PMA. Il a demandé en outre au Groupe d'experts de faire figurer, dans les rapports sur ses réunions dont le SBI est saisi, des informations sur les moyens d'améliorer la mise en œuvre des PANA.
10. Le SBI a prié le Groupe d'experts de faire part, conformément à son mandat, de son avis sur la façon dont le Groupe pourrait aider les PMA à établir leur plan national d'adaptation, grâce aux activités énumérées dans le rapport sur sa vingt-deuxième réunion⁵, afin que le SBI l'examine à sa trente-huitième session.
11. Le SBI a également demandé au Groupe d'experts d'organiser, avec l'appui du secrétariat et en collaboration avec les organisations compétentes, une réunion sur les plans nationaux d'adaptation des PMA parallèlement à sa trente-huitième session, en tenant compte des activités prioritaires inscrites dans le programme de travail relatif aux PMA.
12. Le SBI a pris note du montant estimatif des incidences budgétaires des activités que le secrétariat doit exécuter en application des paragraphes 8 à 11 ci-dessus.
13. Le SBI a aussi demandé que les mesures que le secrétariat est appelé à prendre dans les présentes conclusions soient mises en œuvre sous réserve de la disponibilité de ressources financières.
14. Le SBI a prié le Groupe d'experts de le tenir informé des efforts que le Groupe entreprendrait pour mettre en œuvre son programme de travail au cours de la période 2012-2013.
15. Le SBI a invité les Parties en mesure de le faire à continuer d'apporter des ressources à l'appui de la mise en œuvre du programme de travail du Groupe d'experts.

³ FCCC/SBI/2012/27, par. 28.

⁴ FCCC/SBI/2012/27, par. 8 et 9, et FCCC/CP/2012/6.

⁵ FCCC/SBI/2012/27.